

PROCES VERBAL

COMITE de DIRECTION

de la Ligue de Bretagne de Football

Réunion du	Samedi 28 septembre 2024 en présentiel à Montgermont à 9h00
Présidence	M. Jean-Claude HILLION
Présent(e)s :	MMES. Rachel BOISHARDY, Ilda BARATA Stéphanie GUEGUEN, MM. Jacques AUBRY, Thierry BRIAND, Lionel DAGORNE, Marcel DELEON, Alain FAUDET, Stéphane GOURET, Gérard GOUZERCH, Guy GRANVILLE, Alain LEAUTE, Bernard LEBRETON, Philippe LE YONDRE, Guy MARTIN, Rémy MOULIN, Michel RENAULT, André TOULEMONT
Excusé(e)s	M. Maxime LE BIHAN, M. Christian LE COQ
Assistent à la séance	M. Yann KERVELLA, Directeur Technique Régional, M. Pierric BERNARD-HERVE, M. Alain LE FLOCH, M. Remy MOULIN

A. APPROBATION PROCES-VERBAL

Le Comité de Direction approuve le procès-verbal suivant :

- Réunion du Comité de Direction du 12-08-2024

D. LBF

- Institutionnel
 - Préparation de l'AG LBF du 26 octobre

Ordre du jour de l'AG

Conformément à l'article 12.5.2 des Statuts – « *L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est fixé par le Comité de Direction* ».

L'ordre du jour est présenté aux membres du Comité. Il est également évoqué les différentes modifications des Statuts et Règlements de la Ligue qui seront soumises au vote des membres de l'Assemblée Générale.

Le Comité de Direction valide l'ordre du jour tel que présenté.



- **Démissions de membres**

Le Comité de Direction est informé des démissions suivantes :

- Alain-Olivier HENRY membre Commission Régionale – effet immédiat
- Marjorie GENTILHOMME membre Comité de Direction – effet immédiat
- Nathalie FAUBERT membre Commission Régionale – effet immédiat

▪ **Finances**

Stéphane GOURET, Trésorier de la Ligue, à la suite de la dernière Commission Régionale des Finances, effectue une présentation des comptes de la Ligue.

Le Comité de Direction valide le procès-Verbal de la Commission Régionale Finances – Approbations des comptes au 30 juin 2024.

▪ **Gestion sportive**

- **Arbitrage – Exclusion temporaire**

Des interrogations ont pu naître en raison du nouveau dispositif communiqué par l'IFAB (instance internationale en charge des lois du jeu) et certaines communications de District (hors Bretagne) qui appliquaient déjà l'exclusion temporaire sur la base de textes spécifiques.

Le Comité de Direction rappelle à ce titre que l'intégralité des règlements sportifs 2024-2025 ont été publiés en début de saison avant le début des compétitions. Le règlement de l'exclusion temporaire pour les compétitions régionales et départementales de la Ligue est en vigueur depuis plus de 7 ans et il prévoit notamment qu'un joueur puisse recevoir un carton blanc après un carton jaune.

Par conséquent, sur le territoire de la Ligue, c'est le [règlement de l'exclusion temporaire](#) de la Ligue qui s'applique pour l'ensemble de la saison sportive 2024-2025. De ce fait, il n'y a pas d'exclusion pour un joueur qui reçoit un carton jaune et un carton blanc (ou dans le sens inverse).

▪ **Demande carte arbitre honoraire**

Demande reçue – Procédure prévue par l'article 37 du Statut de l'Arbitrage :

- M. Joël LE COQ – District 56

Le Comité de Direction valide cette demande d'honorariat.



Jean-Claude HILLION
Président

